

## CIRCULAIRE N° 529 du 26/05/2003

**OBJET : Evénement d'exception**

**Réseaux : CF**

**Niveaux et services : Fond ( Mat. / Prim. / Ord. / Spéc.) - sec (PE/HR/ord./ Spéc.) –  
CPMS (Ord. / Spéc.)- Internats - Homes - CPA - CFTP.**

**Période**

Aux Directeurs (trices) des établissements de l'Enseignement fondamental et secondaire spécial organisé par la Communauté française ;  
Aux Directeurs (trices) des Etablissements de l'Enseignement fondamental organisé par la Communauté française  
Aux Chefs d'Etablissement de l'Enseignement secondaire organisé par la Communauté française ;  
Aux Directeurs (trices) des Centres de dépayement et de plein Air ;  
Aux Directeurs (trices) des Internats organisés par la Communauté française ;  
Aux Directeurs(trices)des Homes d'Accueil organisés par la Communauté française ;  
Aux Directions des Centres P.M.S. et des Centres P.M.S. spécialisés organisés par la Communauté française.

**Autorité :** S.G.A.P. **Signataire :** Jean STEENSELS  
**Gestionnaire :** Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française  
**Personne Ressource :** Martine DUWEZ, bureau 209, Rue du Commerce, 68a à 1040 Bruxelles  
Tél. 02/500.48.10  
**Référence :** IV/MD/2003-53

**Renvoi(s) :** -

**Nombre de pages :** - **texte :** 1p. - **Annexe :** 1 dépliant

**Mots-clés :** Evénement d'exception

Bruxelles le 26/05/2003

Aux Directeurs (trices) des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire spécial organisé par la Communauté française ;

Aux Directeurs (trices) des établissements de l'enseignement fondamental organisé par la Communauté française ;

Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire organisé par la Communauté française ;

Aux Directeurs (trices) des Centres de dépaysement et de plein Air ;

Aux Directeurs (trices) des Internats organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs (trices) des Homes d'Accueil organisés par la Communauté française ;

Aux Directions des Centres P.M.S. et des Centres P.M.S. spécialisés organisés par la Communauté française

IV/MD/2003-53

Votre correspondante :

Martine DUWEZ, Directrice

02/500.48.10

**OBJET : Evénements d'exception – Personnes ressources.**

Une équipe de personnes-ressources vous a présenté, lors de vos réunions de district, le projet d'accompagnement mis à la disposition du Chef d'établissement par le Service général des Affaires générales, de la Recherche en Pédagogie et du Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Vous trouverez, ci-joint, deux exemplaires du dépliant reprenant les informations essentielles. Vous pourrez ainsi disposer, à tout moment, dans votre établissement ou à votre domicile, de l'information.

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS

## **Composition et coordonnées du groupe de personnes-ressources**

Anne-Marie Chaidron

GSM : 0499 17 00 86

Michel Hanique

GSM : 0473 47 75 42

Yvonne Havelange

GSM : 0495 27 13 03

Bernard Hennebert

GSM : 0496 53 53 40

Claire Kagan

GSM : 0479 33 10 37

Gerda Maquestiau

GSM : 0475 43 78 49

Eric Nolmans

GSM : 0475 98 11 65

Viviane Piedanna

GSM : 0475 57 04 29

Raymond Robert

GSM : 0477 41 46 20

Claude Toubeau

GSM : 0486 15 28 07

Emile Vandercamme

GSM : 0477 60 66 58

Marcel Wallens

GSM : 0476 23 39 56

### **Comment faire ?**

Prendre contact avec l'une des personnes-ressources.

### **Et ensuite ?**

Une équipe de trois personnes se rendra auprès du demandeur dans un délai de vingt-quatre heures (même en soirée, même le week-end, même pendant les congés scolaires)

Le demandeur et l'équipe de personnes-ressources conviennent de la durée et de la fin de l'intervention.

Site internet : <http://www.restodé.cfwb.be>

# **Événement d'exception**



Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en pédagogie  
et du Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française



Ministère de la  
Communauté française

Éditeur responsable : Jean Stenels, Directeur général adjoint

# Événement d'exception

Le Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en Pédagogie et du Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française met à la disposition du chef d'établissement (autonome ou annexé) une équipe de personnes prêtes à l'accompagner, à sa demande, lorsque l'établissement est frappé par un événement d'exception.

Les établissements concernés sont :

- ◆ les écoles fondamentales et secondaires (tous types d'enseignement),
- ◆ les centres psycho-médico-sociaux,
- ◆ les internats,
- ◆ les homes d'accueil,
- ◆ les centres de dépaysement et de plein air

## Un événement d'exception

est une situation de rareté, inhabituelle, caractérisée par des faits inattendus, peu prévisibles (qui apparaissent à l'improviste), dans un lieu et dans un moment en marge de ce que le chef d'établissement aurait pu imaginer, en regard de l'exercice de travail au quotidien.

Il s'agit de situations dramatiques au plan humain, qui ébranlent émotionnellement l'établissement...

## Les personnes-ressources

proposent d'être présentes aux côtés du chef d'établissement, pour autant qu'il le souhaite, dans la difficulté qu'il vit, au moment ou après l'événement.

Il s'agit d'une présence centrée sur la personne ; en aucun cas, il ne s'agit de se substituer à elle dans les prérogatives liées à sa fonction et à son statut.

L'intervention se fait en toute discrétion et en toute liberté, en respect absolu de la personne du chef d'établissement.